

05 mar 2021 -16:48

Appartient à [Conseil des ministres du 5 mars 2021](#)

Prise en charge psychosociale pendant la pandémie de Covid-19

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé une note relative à la prise en charge psychosociale pendant la pandémie de Covid-19.

Le Conseil supérieur de la Santé indique que la crise de la Covid-19 a renforcé les inégalités sociales dans la société, qui ont elles-mêmes un impact sur la santé mentale. Les groupes avec un statut socio-économique plus faible sont particulièrement à risque et doivent recevoir un soutien multidisciplinaire afin de réduire ces risques. Les groupes avec d'autres vulnérabilités préexistantes, notamment psychiques, doivent également bénéficier d'une attention particulière, ainsi que les enfants, adolescents et étudiants. Dans ce cadre, cette note prévoit des mesures relatives aux soins de santé mentale pour le groupe cible socio-économique vulnérable et les étudiants.

Une première mesure vise à fournir, à partir des réseaux de services de santé mentale adultes, une intervention psychologique proactive en ambulatoire aux étudiants qui connaissent des problèmes psychologiques tels que la morosité, l'anxiété et le stress et qui subissent les effets négatifs de la pandémie sur le déroulement de leurs études et leur santé mentale. Le déploiement de ces soins psychologiques supplémentaires se fait en collaboration avec les hautes écoles, les associations d'étudiants, les centres psychothérapeutiques des universités...

Une deuxième mesure prévoit que l'aide mobile sera renforcée de 50 % en 2021 afin qu'elle puisse se concentrer encore davantage sur le soutien et les soins aux jeunes et aux jeunes adultes vulnérables souffrant de problèmes de santé mentale. Le nombre supplémentaire d'ETP sera déployé de manière mobile et flexible et permettra de réaliser une offre d'outreaching accessible et proactive, basée sur une coordination approfondie avec les partenaires de première ligne concernés, en mettant particulièrement l'accent sur l'enseignement secondaire, les hautes écoles et les universités. Les équipes mobiles avec une composition multidisciplinaire, peuvent donc non seulement accompagner les jeunes et les jeunes adultes à domicile, mais aussi dans tout lieu approprié, à l'extérieur comme à l'intérieur.

Une troisième mesure vise à étendre l'action de l'équipe mobile des réseaux de service de santé mentale pour adultes au groupe cible socioéconomiquement vulnérable, dont aussi les personnes âgées, afin de fournir des soins mobiles, d'outreaching, proactifs et multidisciplinaires pour un groupe cible qui ne cherche pas l'aide lui-même et qui a plutôt tendance à l'éviter. Une coopération interdisciplinaire est indispensable avec les acteurs locaux tels que les CPAS, les sociétés de logement social, etc.

Le Conseil des ministres charge le ministre de la Santé publique de mettre en oeuvre ces mesures.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be